



REGLEMENT PARTICULIER

ADDITIF N° 2 du 15 juin 2003

GRAND PRIX LA SEIGNEURIE GUYANE

RALLYE TERRE POINTE COMBI

Le présent additif annule et remplace le précédent règlement

PERFORMANCE AUTOMOBILE CLUB KOUROUCIEN

BP 319 - 97378 KOUROU cedex

Tel : 05 94 32 07 11 – Fax : 05 94 32 28 31

pack@laposte.net <http://le.pack.free.fr>

Association loi 1901 enregistrement 103538 - JO 3797 du 7 août 1996

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement** **Le LUNDI 1 JUIN 2003**
- Ouverture des engagements** Les demandes d'engagement seront reçues à partir du :
MARDI 2 JUIN 2003
- Clôture des engagements** **Le LUNDI 9 JUIN 2003**
à minuit
- Permanence de clôture des engagements** **Le VENDREDI 6 JUIN 2003**
De 19h00 à 21h00
- Bureau du PACK*
Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou
tél. 05 94 32 07 11 / Fax 05 94 32 28 31
- Vérification des documents et des véhicules** **Le SAMEDI 28 JUIN 2003**
Bureau du PACK
Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou
- Vérifications administratives 15H00 - 16H00
Vérifications techniques 15H00 - 17H00
- 1ère réunion des Commissaires Sportifs** **Le SAMEDI 28 JUIN 2003 à 17H00**
- Bureau du PACK*
Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou
- Publication des équipages admis au départ** **Le SAMEDI 28 JUIN 2003 à 18H00**
- Bureau du PACK*
Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou
- Départ du rallye** Le parc de départ est accessible aux concurrents à partir du samedi 28 juin 2003 à 18h00. Il est situé à l'entrée de la piste Savane Pointe COMBI. L'accès se fait par la route d'accès à la pointe Combi. Le départ est fixé à 20H00.
- Publication des résultats** **Le DIMANCHE 29 JUIN 2003 à 15H00**
- Remise des prix** **Elle s'effectuera le Dimanche 29 juin 2003 à partir de 14h00**
Elle aura lieu à l'issue du rallye à l'hôtel du fleuve Sinnamary.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA Equateur et le Performance Automobile Club Kouroucien organisent du samedi 28 juin 2003 à 15h00 au dimanche 29 juin 2003 à 18h00, un rallye régional dénommé « **GRAND PRIX LA SEIGNEURIE . RALLYE POINTE COMBI** », comptant pour le championnat régional de Guyane 2003.

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA, sous le numéro R 237 en date du 30/04/2003

Comité d'Organisation

Président :	M. Bernard BONNEVIE	117400
Membres :	Mme Caroline NAU	113461
	Mme Renée BONNEVIE	117401
	Mme Maryline LAFORGUE	en cours

Permanence : Bureau du PACK - « Performance Automobile Club Kouroucien »
Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou
Fax : 05 94 32 28 31

Dates, horaire : les 6, 13 et 20 juin 2003 de 20h00 à 22h00

1.1. Officiels.

Directeur de Course :	M. Michel MACQUET	113457	
Commissaires Sportifs :	Mme Martine HENIQUI MAC VAN	113452	
	M. Denis EXILIE	56742	
	Mlle Nathalie VERNET	113453	
Chronométrateurs :	Table Nord	Mme Caroline NAU	113479
	Table Sud	Mme Maryline LAFORGUE	
		Mlle Anne BONNEVIE	129660
		M. Pierre BAVAI	117399
Starters :	Table Nord	M. Joseph JOSEPHINE	
	Table Sud	AD	
Commissaire Technique :	M. Claude CARISTAN	46144	
Adjoint	M. Etienne FREMAUX	118551	
Médecin Chef :	Dr Joël GERARD		
Chargé des relations avec les concurrents :	M. Bernard BONNEVIE		
Chargé des relations avec la presse :	M. Daniel NAU		

1.2. Éligibilité

L'épreuve « **GRAND PRIX LA SEIGNEURIE** » compte pour le Championnat Régional de Guyane 2003.

1.3. Vérifications

Conforme à l'Article VI des prescriptions générales FFSA et à l'article 1.3 du règlement standard des rallyes.

Le présent règlement tient lieu de convocation

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront au bureau du PACK *Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou le 28 juin 2003* :

§ Vérifications Administratives	15H00 – 16H00
§ Vérifications Techniques	15H00 – 17H00 tous groupes confondus

Clôture des vérifications : Le départ sera refusé à l'équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà de 18H00, sauf cas de force majeure accepté par les commissaires sportifs.

A l'issue des vérifications, l'ensemble des véhicules rejoindra le parc de départ.

Les vérifications finales seront effectuées au **Garage GBK**

Adresse : ZI Pariacabo – 97310 Kourou

Le tarif horaire de la main d'œuvre applicable aux éventuelles opérations de démontage, est fixé à : 33,00 €

ARTICLE 2. ASSURANCES

L'organisateur technique a souscrit pour l'épreuve un contrat d'assurance Responsabilité Civile «manifestation sportive automobile» s'étendant aux risques C, D et E, conformément aux prescriptions générales 2003.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Demande d'Engagement - Inscriptions

3.1.1. Concurrents Admis

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5 Toute personne qui désire participer à l'épreuve doit adresser au secrétariat de l'organisateur technique la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, et ce jusqu'à la date de clôture des engagements.

3.1.10 Si à la date de la clôture des engagements, le nombre d'inscrits est inférieur à 12 concurrents, l'organisateur technique se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'épreuve et d'en aviser les concurrents.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 155 € (1 017 F)
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 310 € (2 034 F)

3.1.12. La demande d'engagement

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement avec mention de **DEUX** commissaires officiant pour ce rallye..

Tout commissaire de route non présent le jour du rallye ou qui ne se serait pas présenté à la table de pointage ou qui quitterait son poste avant que la direction de course ne lui en ait donné l'autorisation, entraînera une pénalité de temps de 10 secondes pour son équipage.

PERFORMANCE AUTOMOBILE CLUB KOUROUCIEN

BP 319 - 97378 KOUROU cedex

Tel : 05 94 32 07 11 – Fax : 05 94 32 28 31

pack@laposte.net <http://le.pack.free.fr>

Association loi 1901 enregistrement 103538 - JO 3797 du 7 août 1996

3.2. Équipes

Conforme au règlement standard FFSA

Compte tenu de la configuration du circuit et du déroulement de l'épreuve, les doubles montes sont autorisées, sous la condition que les équipes soient dûment engagés. Le pilote ou le co-pilote d'un équipage engagé ne peut concourir que pour un seul et même équipage.

3.3. Ordre de départ

Conforme au règlement standard FFSA

3.3.1 L'ordre de départ est défini par l'organisateur et sera communiqué à chaque équipage par voie d'affichage.

Les équipes en double monte mentionneront sur les véhicules les numéros de course de la façon suivante : Le propriétaire du volant porte le numéro qui lui est attribué pour le compte du championnat régional. La double monte apposera un 0 (chiffre zéro) à la suite du numéro du propriétaire du volant (ex : Véhicule X pour l'équipage Y numéro 19, la double monte Z sur le véhicule X apposera le numéro 190).

3.3.9 Les noms du pilote et du copilote ainsi que le drapeau de la nationalité apparaîtront sur les deux ailes avant, et/ou sur les vitres arrières latérales de la voiture. Les équipes en double monte apposeront de la même façon leur signalétique. Les signalétiques de l'autre équipage seront barrées dès lors que l'un ou l'autre équipage est en course.

ARTICLE 4. VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.1. Véhicules Admis

Conforme au règlement standard FFSA

4.2. Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

4.3. Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5. PUBLICITE

Les publicités pour la manifestation sont :

- ⇒ Publicité Obligatoire Non Rachetable : LA SEIGNEURIE
- ⇒ Publicité Facultative : IES – ESPACE PUBLICITE

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

L'épreuve dénommée « **GRAND PRIX LA SEIGNEURIE . RALLYE POINTE COMBI** » représente un parcours de 35 km sur terre.

L'épreuve est divisée en 2 étapes ; Etape 1 de Nuit, Etape 2 de Jour.

Chaque étape est divisée en 4 épreuves spéciales.

Les 8 épreuves spéciales totalisent une longueur totale de 32 km.

Les épreuves spéciales sont : 4 fois le même tracé

Piste Combi : Sens Aller Pointe Combi - RN1

Piste Combi : Sens Retour RN1 - Pointe Combi

Le départ de chaque concurrent se fait toutes les 2 minutes. L'horaire est fixé par l'organisateur. L'itinéraire horaire figure sur le carnet de contrôle.

L'heure officielle du rallye sera celle de l'horloge parlante ((3699).

6.2. Reconnaissances

Elles sont libres. Elles s'effectueront le mardi 10 juin 2003. Les heures autorisées à effectuer des reconnaissances sont de 10h00 à 13h00.

Le nombre de passages est limité à 2 Allers et 2 Retours.

Elles devront se faire avec des voitures de série et dans le respect du code de la route.

Le non-respect de ces clauses peut entraîner le refus d'engagement à l'épreuve.

6.3. Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard FFSA

Un carnet de contrôle sera remis à chaque équipage qui couvrira l'ensemble des sections.

Ce carnet devra obligatoirement être restitué au comité d'organisation en fin de rallye sous peine de mise hors course de l'équipage.

6.4. Circulation

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1. Départ

Les véhicules rejoignent le Parc de regroupement entre les épreuves spéciales 1 et 2, 3 et 4, 5 et 6, 7 et 8.

Le départ du 1^{er} concurrent des épreuves spéciales 2, 4, 6 et 8 se fait 2 minutes après l'arrivée du dernier concurrent des épreuves spéciales 1, 3, 5 et 7 respectivement, arrondi à la minute supérieure.

Briefing du Directeur de Course à l'attention des conducteurs des véhicules officiels sera effectué le jour de l'épreuve avant le départ du Tour de reconnaissance Aller.

7.2. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

Conforme au règlement standard FFSA

7.3. Contrôles de Passage (C.P) - Contrôles Horaires (C.H) - Mise Hors Course.

Conforme au règlement standard FFSA

7.4. Contrôle de Regroupement

Conforme au règlement standard FFSA

7.5. Épreuves Spéciales (E.S.)

Les temps seront chronométrés à la seconde

ETAPE 1 - NUIT

<u>DENOMINATION</u>	<u>HORAIRES</u>
E.S. 1	20H00
E.S. 2	20H45
E.S. 3	21H30
E.S. 4	22H15

A l'issue de l'étape de nuit, l'ensemble des véhicules rejoindra le parc fermé. Il est situé sur le parking privé de l'hôtel du fleuve à Sinnamary.

Le 29 juin au matin, les véhicules rejoignent le parc de départ situé sur la piste COMBI avant l'épreuve spéciale 5.

ETAPE 2 - JOUR

<u>DENOMINATION</u>	<u>HORAIRES</u>
E.S. 5	10H00
E.S. 6	10H45
E.S. 7	11H30
E.S. 8	12H15

L'épreuve se déroule sur la piste en terre de la Savane Pointe Combi ; L'entrée du parcours est située 4 km après l'embranchement entre la RN 1 et la route d'accès à la Pointe COMBI. La portion de piste utilisée est située 400 mètres après l'embranchement avec la route de la Pointe COMBI et sur une longueur de 4,5 km.

Un carnet de route sera utilisé pour cette compétition et remis lors des reconnaissances à chaque concurrent engagé.

7.5.18.1. Zones public

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8. PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10. PRIX - COUPES

Seront récompensés par des coupes :

- ⇒ Les premiers du classement général,
- ⇒ Le premier de chaque Groupe,
- ⇒ Le premier de chaque Classe,
- ⇒ Des prix spéciaux seront aussi décernés.

La remise des prix se déroulera le **dimanche 29 juin 2003** à l'issue du rallye à partir de 14H00. Elle aura lieu à l'hôtel du fleuve à Sinnamary.

Dans la mesure où le commencement de la remise des prix a lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.

Les équipages recevant un prix devront se présenter au complet à la cérémonie de remise des prix sous peine de se voir sanctionner par l'organisateur technique.

Les trois (3) premiers du classement général se présenteront au complet avec leur véhicule le jour de la remise des prix où ils recevront leurs coupes.